

Groupe de soutien La promesse du Grütli  
Représenté par  
Mme Anne-Laure Oberson

[REDACTED]  
Mme Rosangela Gramoni

Service du Conseil municipal	
- 5 AVR. 2023	
Décision :	Traité par :

Mmes et MM les Conseillères  
et Conseillers municipaux  
de la ville de Genève  
Commission des pétitions  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Genève le 5 avril 2023

Concerne : pétition Tenir leur promesse !  
Pour un politique culturelle cohérente et durable, contre la judiciarisation des processus

Mesdames, Messieurs,

En annexe, nous vous faisons parvenir la pétition *Tenir leur promesse !* qui a récolté 626 signatures à ce jour.

Cette pétition demande la prolongation du mandat des co-directrices du Grütli - Centre de production et diffusion des arts vivants afin qu'elles puissent tenir leur promesse faite aux artistes, aux publics et à la collectivité de mener à bien le travail entrepris depuis leur nomination ainsi que la mission pour laquelle elles ont été mandatées.

La reconversion du théâtre du Grütli en centre de production et de diffusion des arts vivants a permis de façonner un lieu unique au sein de la communauté artistique genevoise qu'il est crucial de transmettre de manière durable en garantissant l'attention à l'accompagnement, l'ouverture à l'inclusivité, et la pérennité des emplois.

Lors de notre rendez-vous avec le Service culturel de la Ville de Genève qui a bien voulu nous recevoir le 10 mars dernier pour discuter de cette demande, nous avons été sidérées d'apprendre que le refus d'entrer en matière était principalement motivé par la crainte qu'un « avocat important de la place » menace la Ville d'un nouveau procès. Et que désormais, c'est sous les conseils d'une juriste fraîchement recrutée que les décisions affectant la politique culturelle de la Ville se prennent. Une telle judiciarisation est grave et

elle révèle un dysfonctionnement au sein du processus de recrutement de ce théâtre, puisqu'il est encore sous la nomination directe de la Ville de Genève, qui ne peut plus durer puisque celle-ci ne peut plus garantir un processus de décision libre garant d'une politique culturelle visionnaire anticipatrice qui puisse appliquer la feuille de route proposée à la collectivité.

Les échos dans la presse (voir les articles ci-joint parus dans le Courrier et dans la TDG en date des 16 et 17 mars respectivement), confirment cette situation.

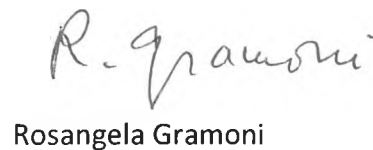
En tant que citoyennes représentant la volonté de 626 autres citoyen.nes, nous demandons ainsi que le mandat des co-directrices du Grütli soit prolongé de deux ans afin qu'elles puissent mener à bien leur projet et assurer une transition répondant aux critères énoncés par le DCTN lui-même, que la décision de nomination soit transférée à l'association et que celle-ci puisse garantir le processus de nomination de la prochaine direction.

A cet effet, nous sommes à votre disposition pour une audition à votre meilleure convenance.

Avec nos remerciements et cordiales salutations,



Anne-Laure Oberson



Rosangela Gramoni

Annexes :

- texte de la pétition (disponible en ligne sur <https://www.change.org/LaPromesseDuGrutli>)
- articles de presse



Only 374 more supporters to the next goal!

5,903 Views 336 Shares

# Tenir leur promesse!



[Groupe de soutien La promesse du Grütli](#) started this petition

english below

Exprimez votre soutien à la direction du Grütli  
[Centre de production et de diffusion des Arts vivants](#)

Cette pétition a pour but d'obtenir une prolongation de deux ans du mandat de direction du Grütli accordé à Mmes Barbara Giongo et Nathaly Sugnaux Hernandez afin de leur permettre de terminer le travail commencé en 2018, mais interrompu en 2020-2021, et de remplir leurs engagements quant à la mission pour laquelle elles ont été choisies initialement, et ainsi tenir la promesse faite aux artistes, aux publics et à la collectivité.

En effet, la [nomination du tandem Giongo&Sugnaux](#) par la ville de Genève a transformé le Théâtre du Grütli en un projet de **Centre de production et de diffusion des Arts vivants** incluant un [Bureau des compagnies](#), un accompagnement attentif de la production à la diffusion, des projets [de création et de résidences](#), une attention particulière à l'accueil des publics, à [l'accès à la culture et à l'inclusion](#), un engagement étroit avec [la création locale et la diffusion internationale](#). Un projet qui donne une priorité à la recherche théâtrale, au temps de travail, au croisement entre les arts afin de permettre des expériences de fond, et qui a réussi à ralentir le rythme frénétique des productions pour s'inscrire résolument dans des actions durables et inclusives.

Il ne s'agit pas de maintenir un pouvoir en place, ni de maintenir un statu quo, mais bien au contraire de se prémunir de la vulnérabilité d'un nouvel écosystème et d'en assurer l'évolution organique.

**Il s'agit de consolider les bases d'un lieu unique d'expérimentation, un laboratoire à idées au sein duquel les personnes se rencontrent, vraiment, un lieu utile, un tiers-lieu.**

**Pour cela il faut accompagner l'expérience jusqu'au bout, puis la transmettre sans la casser, ne pas tuer dans l'œuf l'oiseau rare qui s'offrira au moment de l'éclosion pour ensuite prendre son envol vers d'autres imaginaires. Il s'agit, d'ici là, d'en prendre soin, d'en être de dignes accompagnantes·x·ts.**

Ainsi nous estimons que les co-directrices actuelles, Mmes Barbara Giongo et Nataly Sugnaux Hernandez, dont le travail a

- rendu ce lieu de culture accessible
  - à toutes les bourses - tarif libre , tarif à choix
  - à tous les publics initiés ou pas - le FALC (français facile à lire) pour une culture inclusive
  - aux personnes handicapées - initiative des soirées Relax
  - à toutes les minorités - féminisation des textes, soutien actif aux artistes et travailleuses·x·eurs culturelles·x·els noirs·x·es actifs·x·ives en Suisse, etc
- favorisé la création locale en l'accompagnant de manière attentive, sur une temporalité longue et sur des projets de co-production
- replacé Le Grütli dans un réseau professionnel régional et international en devenant un partenaire des festivals et programmes de diffusion
- contribué largement à une meilleure et plus large diffusion des artistes suisses et des minorités selon une philosophie multiculturelle et inclusive
- repensé une adéquation entre la programmation et l'espace architectural ainsi que les autres occupants dans une optique de porosité des disciplines
- lutté contre l'uberisation des métiers de l'art avec des temps de résidence de production longue et la mise en réseau pour produire la recherche
- rendu un service public avec le Bureau des compagnies, projet original offrant transversalité des pratiques, mise en réseau, soutien administratif, etc.,

doivent pouvoir consolider et terminer les chantiers ouverts, soit mener à bien le projet pour lequel elles ont été choisies et pour lequel les deniers publics y ont été justement investis dans une logique de durabilité.

**C'est pourquoi nous demandons au Conseiller Administratif en charge de la culture et de la transition numérique la prolongation du contrat initial de 6 ans (2x 3ans, dont 2 années sont passées à la trappe des confinements) du tiers du temps de mandat qui a manqué au contact des collectivités.** Car ce n'est pas juste une programmation interrompue mais des liens mis en suspensions, et ces liens nécessitent du temps de réparation afin de faire fructifier tout le labeur qui a été mené durant ces mois privés du contact avec les collectivités et d'en rendre les bénéfices aux publics et aux artistes en assurant la pérennité des projets qui s'inscrivent dans les principaux axes de la feuille de route du DCTN, à savoir, et précisément:

- la participation culturelle (investir les marges, développer le rôle social de la culture, engager la co-création, développer les laboratoires, étendre les publics),
- soutenir la diversité culturelle (renforcer les liens entre institutions, améliorer l'accès aux locaux),
- mobiliser la culture et inviter au débat (répondre à l'urgence climatique, soutenir la biodiversité, thématiser les enjeux de société, participer au dialogue),
- inscrire la ville dans une transition numérique (encourager un numérique responsable, promouvoir l'inclusion)

Sur chacun de ces points la direction du Grütli - Centre de production et de diffusion des Arts vivants a élaboré une réponse concrète sous la forme de projets, de collaborations, de partenariats, de nouveaux contrats, etc. Des démarches qui demandent du temps de développement et d'implémentation ainsi que du temps d'adaptation et d'adoption, et par conséquent qui demandent d'être consolidées et menées au

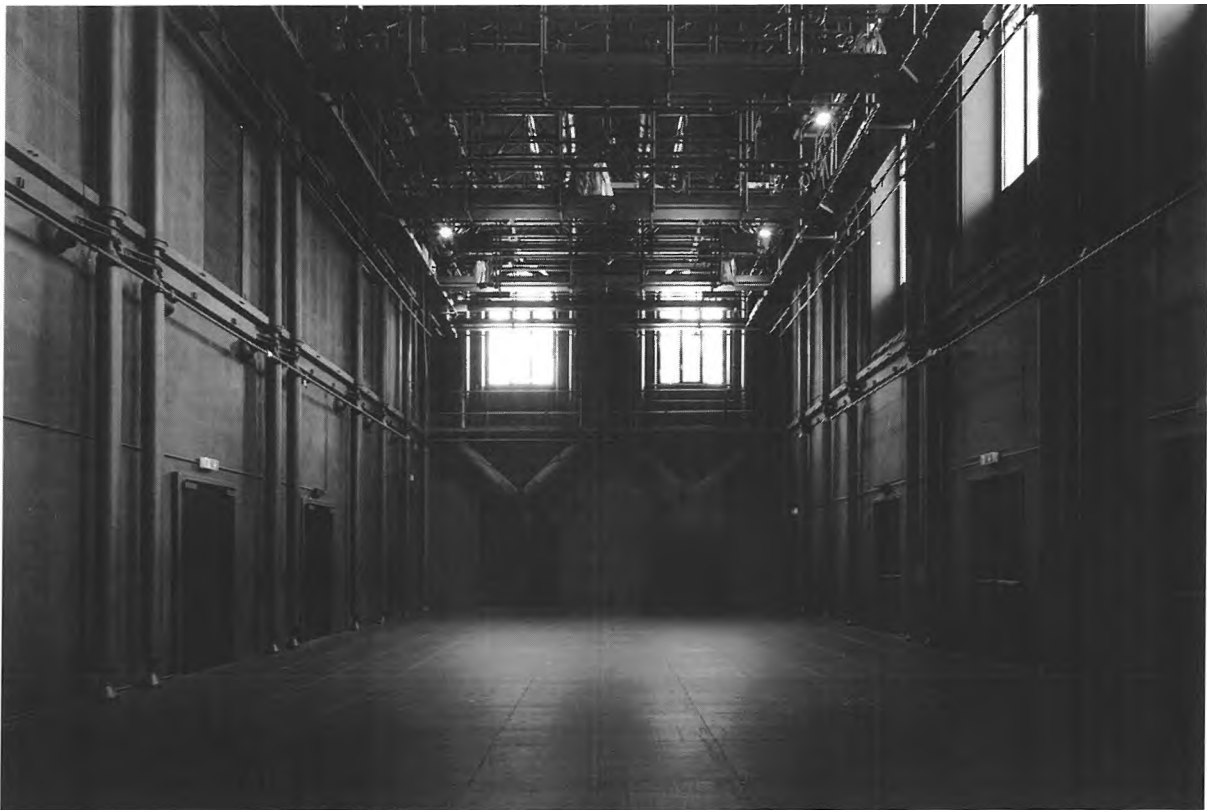
bout. Ainsi de telles ambitions pour une durabilité (qui s'engage et ne fait pas office de simple slogan) demandent du temps de présence et d'interaction avec les actrices·x·eurs concernées·x·és.

**Nous vous remercions de manifester votre soutien en signant cette pétition et en la faisant circuler parmi votre réseau sans tarder, de préférence avant le 10 mars prochain, afin que nous puissions la présenter au Département de la culture et de la transition numérique de la ville de Genève, en charge du théâtre.**

Vous pouvez également témoigner votre soutien de manière personnelle en partageant votre expérience en tant que public, artistes, travailleuses, institutions partenaires, etc. en envoyant un message ou une lettre à l'adresse : [lapromessedugrutli@protonmail.com](mailto:lapromessedugrutli@protonmail.com)

Avec nos remerciements pour votre engagement.

Le groupe de soutien La promesse du Grütli  
Rosangela & Anne-Laure



### **Express your support to the directorial team of the Grütli Theater!**

The purpose of this petition is to obtain a two-year extension of the directorship of the Grütli, namely Barbara Giongo and Nataly Sugnaux Hernandez, in order to allow them to complete the work begun in 2018, but interrupted in 2020-2021, and to fulfill their commitment to the mission for which they were initially chosen, thus keeping the promise made to the artists, the public and the community.

Indeed, the appointment of the Giongo&Sugnaux tandem by the city of Geneva has transformed the Grütli Theater into a project for a **Center for the Production and Diffusion of the Living Arts**, including a Companies' Office, attentive coaching from production to diffusion, creation and residency projects, special attention to audiences' welcoming, access to culture and inclusion, and a

close involvement with local creation and international diffusion. A project that prioritizes theatrical research, work time, and the crossing of arts to allow for in-depth experiences, and that has succeeded in slowing down the frenetic pace of productions to become resolutely involved in sustainable and inclusive actions.

This call is not about maintaining a power base, nor is it about maintaining the status quo, but rather about guarding against the vulnerability of a new ecosystem and ensuring its organic evolution.

**This call is about consolidating the foundations of a unique place of experimentation, a laboratory of ideas in which people meet, really, a useful place, a Third Place.**

**This is why we are asking the Administrative Councilor in charge of Department of Culture and Digital Transition (DCTN) to extend the initial 6-year contract (2x 3 years, of which 2 years have been lost to the confinements) by a third of the mandate time that has been missed from contact with the communities.** Because it is not just a matter of an interrupted programming but of links suspended, and these links require time to repair in order to make all the work that was invested during these months deprived of contact with the communities bear fruit and to return the benefits to the public and to the artists by ensuring the sustainability of the projects, as it is requested in the main axes of the DCTN's roadmap.

**Please show your support by signing this petition and circulating it among your network without delay, preferably before March 10, so that we can present it to the Department of Culture and Digital Transition of the City of Geneva, which is in charge of the theater.**

You can also show your support in a personal way by sharing your experience as an audience, artists, workers, partner institutions, etc. by sending a message or a letter to:  
[lapromessedugrutli@protonmail.com](mailto:lapromessedugrutli@protonmail.com)

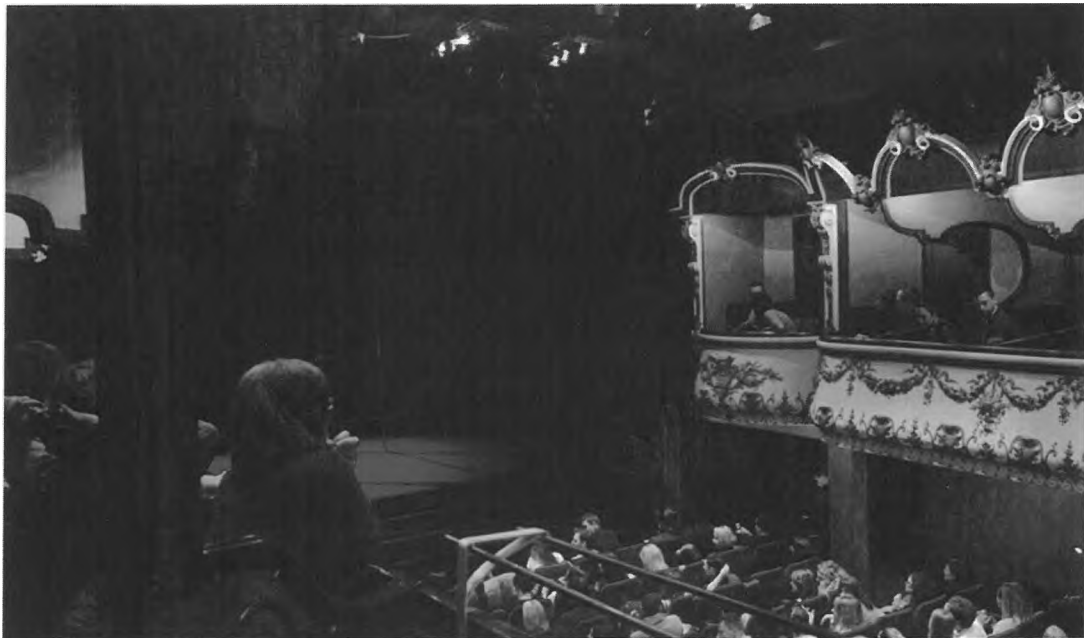
**617 have signed.** Let's get to 1000!

GENÈVE

## «C'est du harcèlement judiciaire»

A Genève, la Compagnie Classique questionne les procédures de nomination des théâtres municipaux par le Département de la culture. *Le Courrier* a fait réagir le magistrat Sami Kanaan aux griefs exprimés.

JEUDI 16 MARS 2023 CÉCILE DALLA TORRE



Le Casino-Théâtre est sous la tutelle de la Ville, qui applique ces nouvelles règles depuis 2021. KEYSTONE

**THÉÂTRE** Sous les feux des projecteurs, deux théâtres municipaux. Le Département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève, dirigé par Sami Kanaan, en gère la nomination des directions. Le Grütli est doté d'un budget annuel d'environ 2 millions de francs et celui de l'Orangerie s'élève à 700 000 francs, sur les 25 à 27 millions alloués par la municipalité aux scènes genevoises.

En 2017, le metteur en scène Didier Nkebereza et la scénariste Stéphane Mitchell (Compagnie Classique), tous deux Genevois·e, ont candidaté en binôme pour diriger les deux institutions. Leurs dossiers ayant été rejetés, le duo a adressé à la Ville une pétition signée par près de 90 artistes craignant une forme d'uniformisation artistique sur le territoire. Intitulée «Pour une pluralité des esthétiques théâtrales à Genève», celle-ci a été suivie d'une seconde pétition «Pour des nominations transparentes dans les théâtres municipaux genevois», avant que la compagnie ne se tourne finalement vers la Cour de justice. Déboutée, elle a fini par saisir le Tribunal fédéral (TF), à deux reprises. Le jugement de 2018 a confirmé que les nominations des directions du Grütli et de l'Orangerie devaient être conformes au droit des concessions (loi fédérale sur le marché intérieur), octroyant ainsi un droit de recours aux candidat·es non admis·es.

«Une décision historique», estime Didier Nkebereza, dont les avocats ont pris financièrement en charge la suite de la procédure. L'arrêt du TF de 2022 a ensuite déclaré le deuxième recours de la Compagnie Classique irrecevable, car le droit de contester une décision d'attribution d'une concession est réservé aux seuls finalistes. Lundi soir, lors d'une conférence de presse, la Compagnie Classique a présenté son nouveau combat juridique afin d'obtenir un droit de recours concernant cette fois-ci l'attribution des subventions publiques municipales pour des projets artistiques. Réaction du magistrat.



**Les processus de nomination des directions de théâtres municipaux manquent de transparence, d'impartialité et d'égalité, estime la Compagnie Classique. La composition des jurys n'est pas communiquée. Ne faudrait-il pas les réglementer?**

**Sami Kanaan:** Je conteste qu'il n'y ait pas de réglementation suffisante et le manque de transparence invoqué. Deux personnes font du harcèlement judiciaire depuis 2017 car leur propre dossier n'est pas passé pour diriger l'Orangerie et le Grütli. Nous avons reçu trente à quarante postulations pour ces théâtres. Comme le Tribunal fédéral l'a confirmé, ils étaient loin derrière et n'avaient donc pas de légitimité particulière pour faire recours sur leur propre dossier. Je trouve ces accusations malsaines et injustifiées. Le Tribunal fédéral a modifié une seule chose, dont nous avons tenu compte: lorsqu'on attribue un lieu, en même temps que son budget et sa direction, comme au Grütli et à l'Orangerie, et dans ce cas-là uniquement, il a estimé qu'on devait appliquer la loi sur le marché intérieur (LMI), avec comme changement une notification à laquelle on peut faire recours.

**Vous avez dû appliquer ces nouvelles règles en 2021 pour nommer la direction de la Revue genevoise au Casino-Théâtre, une salle sous votre tutelle?**

Oui, c'est ce que nous avons fait. Nous avons aussi procédé de la même façon pour le Groove, nouveau lieu au Carré vert [sur l'ancien site d'Artamis]. Le Tribunal fédéral a formulé un cas de jurisprudence dans ces situations, qui sont minoritaires. En se saisissant d'un cas particulier, il a révisé les pratiques générales qui valent pour tout le pays. D'ailleurs, dans l'immense majorité des cas, ce n'est pas moi – ou le Conseil administratif – qui nomme individuellement les directions des théâtres genevois. Ce sont des fondations de droit privé ou public.

**La Fondation d'art dramatique (FAD), de droit public, s'occupe de la Comédie et du Poche.**

Oui, par exemple. On peut aussi citer la fondation du théâtre de Carouge. Dans ces cas, un conseil de fondation gère la nomination de leur direction. Nos exigences concernent simplement les procédures que nous formalisons via les conventions de subventionnement pluriannuelles. C'est d'ailleurs sur mon impulsion que nous avons établi dès 2012 qu'il fallait lancer un appel à candidature public pour toutes ces nominations, fixer des règles claires et transparentes de renouvellement et de limitation du nombre de mandats... La situation avait donc déjà beaucoup évolué ces dix dernières années. La nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral ne s'applique pas à ces cas et ne concerne que des situations spécifiques. Depuis que le tribunal a tranché, nous appliquons évidemment le cadre légal de la LMI lorsque c'est requis et ce sera le cas pour les prochaines nominations au Grütli et à l'Orangerie.



**«Le Tribunal fédéral a modifié une seule chose, dont nous avons tenu compte»**

**Sami Kanaan**

**Quand lancerez-vous les appels à candidature? Didier Nkebereza considère qu'il est déjà tard.**

Nous allons mettre les postes au concours prochainement pour l'Orangerie et à l'automne pour le Grütli.

## **Annoncez-vous publiquement la composition des jurys?**

Nous faisons toujours tout notre possible pour avoir des jurys diversifiés, compétents et indépendants. Mais nous ne rendons pas leur composition publique avant les nominations, seulement après. Ça a été le cas récemment pour la Comédie. Si vous annoncez la composition à l'avance, les jurys feront l'objet de pressions, comme sur les marchés publics.

**L'arrêt du Tribunal fédéral marque une avancée majeure pour les artistes, qui se voient conférés les mêmes droits que d'autres, comme en architecture, de manière plus démocratique, estime Didier Nkebereza.**

Mais c'est faux. Nous nommons des personnes avec le plus de transparence et de rigueur possible. Et dans le cas des deux nominations contestées, j'avais suivi les recommandations des deux commissions de préavis, sans les influencer.

**Didier Nkebereza n'est pas de cet avis...**

Libre à lui! Le discours de la Compagnie Classique est fallacieux, le deuxième arrêt du Tribunal fédéral leur inflige une défaite complète. Il valide la pertinence de nos procédures de A à Z.

**La Compagnie estime en tout cas avoir remporté une victoire pour les artistes...**

Quelle victoire? Les directions du Grütli et de l'Orangerie ont été mises dans une situation difficile pendant plusieurs années à la suite de cette guérilla juridique. Si la Compagnie Classique voulait vraiment juste défendre les droits des artistes, elle aurait arrêté de mener des procédures juridiques après le premier arrêt du TF, qui définissait le principe.

---

## **«L'ENJEU EST LA PRÉCARITÉ DES ARTISTES»**

**Didier Nkebereza estime défendre ainsi les droits élémentaires des artistes.**

Le principal enjeu des artistes aujourd'hui est la rémunération et nous travaillons sur ce point avec des propositions concrètes. Si l'on commence à appliquer des logiques de marchés publics dans la culture, il y aura au moins un candidat qui fera recours sur quarante dossiers et ce sera la paralysie du système. Son discours n'est pas du tout en faveur des artistes...

### **Comment mieux protéger ces artistes?**

Nous réfléchissons à des améliorations, de façon par exemple que les commissions de préavis puissent davantage justifier par écrit leurs choix en fonction de la qualité du dossier. Le paradoxe, c'est qu'avant mon arrivée au Département de la culture et de la transition numérique, les magistrats choisissaient souvent les directions en fonction de coups de cœur. On pense parfois que je nomme toutes les directions! Je ne dévie quasiment jamais les avis des commissions de préavis, sauf lorsqu'ils sont très partagés, ce qui est rare. J'ai suivi de près la nomination de la FAD et serais intervenu uniquement si la situation était partie dans une direction complètement absurde, ce qui n'a pas du tout été le cas. L'époque où l'on dépendait uniquement du bon vouloir d'un magistrat est révolue!

### **On prétend toutefois que vous privilégiez les esthétiques contemporaines au détriment de pièces plus classiques, peut-être d'un autre temps, mais qui auraient un public.**

C'est l'appréciation de Monsieur Nkebereza. Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2011, on nous a formulé le reproche exactement inverse. Frédéric Polier venait d'être nommé au Grütli, Valentin Rossier à l'Orangerie. Les artistes contemporains hurlaient dans la République que c'était la mort du contemporain! Or il y a des effets de balancier sur l'ensemble des scènes. On reconnaît maintenant que les inspirations sont diverses et que les différences d'un théâtre à un autre ne sont pas mathématiques. Nous avons des scènes très diversifiées à Genève et sur l'ensemble du territoire. La Comédie combine toutes les formes. On peut dire jusqu'à un certain point que Saint-Gervais est plus contemporain, par exemple, le Grütli mélange les formats, l'Alchimic est plus classique, comme le Théâtre de Carouge. Il y a une pluralité d'offre en tout cas.

### **Mais la concurrence n'en demeure pas moins rude.**

Oui, nous recevons d'ailleurs de plus en plus de demandes de fonds ponctuels des compagnies. Depuis 2011, nous avons une scène artistique genevoise extrêmement riche et diversifiée dans tous les arts. C'est génial, mais c'est compliqué pour nous à gérer. Cela tient en partie au fait que les filières de formation des Hautes Ecoles se sont renforcées. C'est magnifique que les jeunes puissent se lancer, qu'ils soient issus de La Manufacture, de la HEM ou de la HEAD, mais le marché est essentiellement sous financement public, les opportunités dans le secteur privé sont moindres. Les jeunes artistes se tournent vers les villes pour les financements.

### **Le secteur culturel est en effet en pleine croissance.**

Il faudra poursuivre une discussion politique plus large sur l'évolution du secteur. Tant que ces jeunes rencontrent leur public, ce qui est le cas, tant mieux. Mais les statistiques montrent que nous recevons de plus en plus de dossiers dans tous les domaines. Ce qui crée bien sûr une pression. L'enjeu est la précarité des artistes. Nous essayons d'avancer sur la question des barèmes de rémunération, notamment pour les musiques actuelles, mais c'est un fait qu'il n'y a pas de place pour tout le monde.

### **L'autre grief formulé est justement l'absence de transparence et de droit de recours concernant l'attribution des subventions dans les arts de la scène. Qu'en dites-vous?**

Nos commissions font leur travail au mieux. Dans la danse et le théâtre, tous les projets de qualité sont aujourd'hui admis. Mais si la tendance à l'augmentation est continue, nous risquons de rencontrer des difficultés pour satisfaire toutes les demandes faute de lignes budgétaires renforcées.

### **Dans quel domaine en particulier?**

La situation des musiques actuelles est plus critique, mais le Conseil municipal vient de voter coup sur coup des augmentations de moyens. Historiquement, les musicien·nes tirent des revenus misérables de leurs concerts. Nous avons octroyé pour la première fois des conventions quadriennales pour les groupes prometteurs. Nous devons renforcer le dispositif en mettant en place des barèmes, comme dans les arts de la scène. Ceux-ci ne sont toutefois pas toujours respectés. Mais nous vérifions que les compagnies les appliquent.

Nous avons procédé à un audit interne des fonds généraux et des fonds ponctuels suite aux batailles référendaires de 2016-2017. Notre contrôleur financier a conclu que ces fonds étaient gérés de manière aussi rigoureuse et transparente que possible.

### **Comment les subventions sont-elles attribuées?**

Le problème est que les artistes s'adressent souvent d'abord à la Ville pour financer les deux tiers d'un projet, avant de faire le tour des autres sources de financement, Loterie romande, autres Fondations ou communes. Ils n'obtiennent pas toujours de succès auprès d'elles et reviennent vers nous. On essaie de combler la différence, mais on n'y parvient pas toujours. Ce qui exerce aussi une pression sur les budgets.

### **Au final, motivez-vous le refus de subventions?**

Non, je ne crois pas. Il doit exister un arrêt du Tribunal fédéral concernant une demande alémanique. Quelqu'un avait exigé un droit de recours pour le non-octroi d'une subvention ponctuelle. Le Tribunal avait rejeté cette demande. Nous ne sommes pas dans un marché public. Mais les critères doivent être connus et la personne peut demander une justification, lui permettant de comprendre le refus, sans pour autant jouir d'un droit de recours. Ce n'est pas comme lorsque la Ville acquiert des marchés. Dans l'action sociale, certaines prestations sont considérées comme susceptibles d'être mises au concours. C'est à double tranchant.

### **Pour en revenir aux théâtres genevois, la diversité des modes de gouvernance est assez invraisemblable...**

Oui, on réfléchit d'ailleurs à ce que les scènes du Grütli et de l'Orangerie deviennent des structures autonomes. Dans les années 1970, Richard Vachoux, qui dirigeait la Comédie, avait fourni un travail formidable, mais il avait aussi creusé le déficit. C'est à ce moment que Lise Girardin a créé la FAD, qui chapeaute aussi le Poche. Mais c'est un hasard. Il n'y a pas de raison que ce soient ces deux théâtres et pas d'autres. L'intention d'origine était de couvrir tous les théâtres de la Ville.

### **La situation entraîne de grandes disparités...et iniquités.**

Il n'est pas cohérent en effet que Saint-Gervais, entièrement subventionné par des fonds publics, soit administré par une fondation de droit privé alors que le processus au Grütli se fait par une nomination directe, etc. La situation est diverse pour des raisons historiques. Une chose est sûre, les mandats n'étaient pas limités avant mon arrivée. Lorsque les artistes créent des lieux, ils veulent y rester. Monsieur Mugny [prédécesseur de Sami Kanaan] avait par exemple dû inciter le fondateur d'Am Stram Gram, Dominique Catton, à prendre sa retraite...à 70 ans. Le collectif du Loup, qui a créé son propre théâtre, est encore à la barre, mais songe à la relève. Il a prévu de lancer un appel public pour renouveler son équipe de direction.

### **Finalement, fondations de droit privé ou de droit public, qu'est-ce qui est le mieux?**

Genève est encore dotée de fondations de droit public dans les arts de la scène, c'est culturel, mais elle est pratiquement la seule. Les théâtres et les opéras ailleurs en Suisse, comme Vidy ou l'Opéra de Lausanne, relèvent d'une fondation de droit privé. Les deux possèdent leurs avantages et leurs inconvénients. Ça nous a coûté cher lorsque la Confédération a décrété que les fondations de droit public n'étaient pas éligibles aux aides Covid dans la culture. Nous nous sommes heureusement débrouillés autrement avec le Canton. L'un des avantages d'une fondation de droit public est que le Parlement vote ses statuts.

### **Et les fondations de droit privé?**

Pour des raisons mystérieuses, c'est une fondation de droit privé qui a été créée à l'époque pour gérer Saint-Gervais. Mais tous les membres de son conseil de fondation sont nommés entièrement par le Conseil municipal et le Conseil administratif! A l'inverse, les conseils de fondation de droit privé d'Am Stram Gram et du Théâtre des Marionnettes de Genève ne comprennent aucun représentant des pouvoirs publics. Par contre, nous négocions leur convention de subventionnement et sommes partie prenante dans la nomination de leur direction pour veiller à son bon déroulement. CDT

Procédures de nomination

# La Compagnie Classique tire les leçons positives de son litige avec la Ville

Ses coresponsables Didier Nkebereza et Stéphane Mitchell précisent les droits des artistes qui postuleraient à la direction des théâtres municipaux du Grütli et de l'Orangerie.



Katia Berger

Publié: 17.03.2023, 16h34





Le Théâtre du Grütli, au sous-sol de la Maison du même nom, pomme de la discorde entre la Compagnie Classique et la Ville de Genève.

LAURENT GUIRAUD

On doit aux hasards du calendrier que la conférence de presse donnée cette semaine par Didier Nkebereza et Stéphane Mitchell coïncide à peu de chose près avec la mise au concours des prochaines directions du Théâtre du Grütli et du Théâtre de l'Orangerie, pour lesquelles le duo genevois avait été recalé en 2017. Alors que la Ville de Genève sera amenée sous peu à désigner les successions respectives de Barbara Giongo et Nataly Sugnaux Hernandez, d'un côté, et d'Andrea Novicov de l'autre, le moment tombait à point nommé pour étendre les conclusions du démêlé judiciaire qui, de 2017 à fin 2022, a confronté jusqu'au Tribunal fédéral (TF) le binôme responsable de la Compagnie Classique et le Département de la culture chapeauté par Sami Kanaan.

**«J'étais noir, pédé, je  
voulais monter Racine,  
et en plus me battre  
contre toute forme  
d'irrégularité dans  
l'application du droit.»**

Didier Nkebereza, metteur en  
scène, codirecteur de la  
Compagnie Classique

---

Si le deuxième arrêt du TF, prononcé à la fin de novembre 2022, n'a pas donné gain de cause aux deux recourants, metteur en scène et scénariste de leur métier, ces derniers ont malgré tout obtenu des avancées notables pour les artistes qui postuleraient à l'avenir à la tête des deux institutions gérées par la Ville de Genève. Des avancées qui ont surtout valeur de clarifications.

## **Garantie de transparence**

Principalement, les nominations à la tête des théâtres municipaux devront respecter un nouveau cadre légal, en se conformant non plus au droit des subventions (lesquelles relèvent du règlement communal), mais au droit des concessions (défini par la loi fédérale sur le marché intérieur) – ce qui soumet leur procédure à davantage de contrôle judiciaire. Que la sélection du candidat, par un jury habilité, détermine des critères à la fois transparents et non discriminatoires, voilà en clair ce qui devra être garanti à tout moment. Sous peine d'un recours possible.



Stéphane Mitchell et Didier Nkebereza ont saisi la justice en 2017 pour dysfonctionnements dans les procédures de nomination.

LUCIEN FORTUNATI

**Discrimination:** le maître mot de la réunion organisée voici quelques jours à la Maison internationale des associations. Didier Nkebereza, entre-temps nommé directeur du Centre culturel des Terreaux à Lausanne, s'est estimé triplement discriminé par le Conseil administratif en 2017, lorsqu'il n'a été retenu pour diriger ni le Grütli (budget annuel de 2 millions environ) ni l'Orangerie (700'000 francs): «J'étais noir, pédé, je voulais monter Racine, et en plus me battre contre toute forme d'irrégularité dans l'application du droit», a-t-il déclaré dans sa verve toute cornélienne.



Nataly Sugnaux Hernandez et Barbara Giongo en 2018, au début de leur premier mandat de codirectrices du Théâtre du Grütli.

GEORGES CABRERA

«Je suis femme, je ne suis pas artiste, je suis pour la première fois aux commandes d'une institution, et je me sens moi aussi discriminée», lui a rétorqué depuis la salle Barbara Giongo, préférée à Didier Nkebereza pour codiriger le Grütli en 2018, et dont le second mandat prendra fin en été 2024. L'ancienne administratrice de la Compagnie de l'Alakran s'est rendue à la conférence de presse pour témoigner de l'ombre portée sur sa fonction depuis le début de cette longue action en justice. «Ma consœur et moi avons été délégitimées. Un discrédit a été jeté sur nos six ans de travail», a-t-elle souligné.

Quant au magistrat, il peut à titre personnel se juger discriminé par une insinuation de racisme, d'homophobie et de rejet du théâtre classique. Publiquement, il estime surtout que «l'arrêt de novembre 2022 inflige une défaite cinglante à M. Nkebereza et M<sup>me</sup> Mitchell, et valide la pertinence complète de nos procédures d'attribution».

**«Didier Nkebereza et  
Stéphane Mitchell  
n'ont aucune légitimité  
à se poser en  
défenseurs des droits  
des artistes.»**

Sami Kanaan, conseiller  
administratif chargé du  
Département de la culture et de  
la transition numérique

Le seul changement obtenu par la Compagnie Classique lors du premier arrêt du TF en mai 2019, note encore Sami Kanaan, est que, «dans certaines conditions, le droit des marchés publics s'applique». «Lorsqu'ils ont voulu obtenir de la justice la validation de leurs droits spécifiques sur la base de ce changement de jurisprudence, ils ont perdu. Didier Nkebereza et Stéphane Mitchell n'ont dès lors aucune légitimité à se poser en défenseurs des droits des artistes», conclut-il.

**Katia Berger** est journaliste au sein de la rubrique culturelle depuis 2012. Elle couvre l'actualité des arts de la scène, notamment à travers des critiques de théâtre ou de danse, mais traite aussi parfois de photographie, d'arts visuels ou de littérature. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)